

Conseil municipal du 1^{er} avril 2010

44 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, principalement consacré à la présentation du compte administratif de la ville pour 2009 et au vote du budget communal pour 2010. Pascal Popelin était le rapporteur pour 23 délibérations.

Compte administratif 2009 de la ville

Le compte administratif du budget de la ville pour l'année 2009 est le quinzième présenté par Alain Calmat en tant que maire. Il reflète l'exécution du quatorzième budget qu'il a présenté, avec ses différentes équipes et notamment avec le concours de Pascal Popelin, adjoint au maire chargé des finances.

Comme chaque année, le Conseil municipal a examiné ce document avant d'adopter le budget primitif de l'année en cours, afin d'intégrer - dès celui-ci - le résultat et les reports d'investissement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif est une photographie de la situation des comptes de la commune au 31 décembre 2009. Il est aussi la synthèse de la totalité des flux financiers de la ville au cours de l'année écoulée - recettes encaissées et dépenses engagées - tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement.

L'examen du compte administratif permet donc tout à la fois de prendre acte de la sincérité des comptes et d'apprécier la manière dont ont été remplis les objectifs validés par le Conseil municipal pour l'année dernière, lors de l'adoption du budget primitif et des différentes décisions modificatives.

Du point de vue de la sincérité des comptes, tous les chiffres qui ont été retranscrits dans les documents transmis aux élus, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, sont en totale conformité avec les écritures de Mme la trésorière principale de Livry-Gargan, agent comptable de l'Etat.

S'agissant de la conformité aux objectifs validés par le Conseil municipal et de la situation des finances de la commune, voici les principaux points développés lors du Conseil municipal.

Un contexte particulièrement contraint

L'exécution du budget communal 2009 s'est effectuée dans un contexte particulièrement contraint : celui de la crise économique qui touche particulièrement notre pays, aggravé par la poursuite de la politique gouvernementale de désengagement continu et massif de l'Etat. Deux chiffres illustrent parfaitement ce contexte.

Le premier est celui de la baisse des droits de mutation, dont le montant dépend du volume et du niveau des transactions immobilières, donc de la situation économique. En 2008, la ville de Livry-Gargan avait perçu 1 648 123,11 € à ce titre. En 2009, elle n'a reçu que 1 181 591,79 € soit une baisse de près de 30 %. Le deuxième chiffre, c'est celui des dotations de l'Etat, votées par le parlement. En 2008, la ville de Livry-Gargan a reçu 260 € par habitant. En 2009, elle a reçu 226 € soit une baisse d'un peu plus de 13 %. Voilà la réalité chiffrée, de ce que nous appelons pour le déplorer, le désengagement de l'Etat.

Contrainte supplémentaire en 2009 : le choix, assumé et revendiqué, de ne pas avoir eu recours - malgré tout cela et pour la sixième année consécutive - à une augmentation de la part des impôts locaux revenant au budget de la commune. Ce choix est d'autant plus méritoire que les ressources fiscales de la commune sont faibles. Là où en moyenne, les communes de la strate en Seine-Saint-Denis, ont perçu en 2008 un produit fiscal de 738 € par habitant, la ville de Livry-Gargan n'a reçu pour sa part que 564 € par habitant, soit 23,6 % de moins.

La réussite de l'exécution de la prévision budgétaire sans obérer l'avenir, a donc dû faire l'objet d'une attention toute particulière.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

La totalité des recettes de fonctionnement du budget principal 2009 s'est élevée à 54 000 010,81 € soit 100,62 % de la prévision budgétaire, ce qui permet d'apprécier la sincérité et la fiabilité de celle-ci.

Les services municipaux ont dépensé, toujours pour la section de fonctionnement du budget principal, 47 407 815,32 € soit 88,34 % de la prévision, hors autofinancement.

Un excédent brut de fonctionnement de 6 592 195,49 € d'un niveau comparable à celui des exercices précédents est dégagé, ce qui permet d'apprécier la rigueur de la gestion et la bonne tenue des finances, malgré le contexte très difficile.

Un programme d'investissement particulièrement important

La ville a choisi de s'inscrire en 2009 dans le plan de relance gouvernemental. Cette démarche lui a permis d'obtenir pour l'exercice écoulé, le remboursement de deux années de Fonds de compensation de la TVA, au lieu d'une. Mais cela a aussi créé des obligations de dépenses allant bien au-delà de cet abondement ponctuel des recettes d'investissement.

Le programme voté lors du budget primitif 2009 et ajusté lors des différentes décisions modificatives, ainsi que les reports inscrits au titre des exercices antérieurs, ont été réalisés à hauteur de 88,34 % soit un volume global de 18 502 960,61 €. Ce taux de réalisation des investissements est en augmentation constante depuis plusieurs années. Il est ainsi passé de 60,8 % en 2006 (ce qui est déjà au dessus de la norme observée dans la plupart des collectivités) à 61,5 % en 2007, puis 80,4 % en 2008, avant de dépasser 88 % dans ce compte administratif. L'engagement de l'ensemble de l'administration communale et en particulier les services techniques et son directeur général, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour réussir cette mutation, a été salué. Le recours à la procédure des autorisations de programme pour certaines opérations pluriannuelles a aussi contribué à cette amélioration.

Les engagements pris dans le cadre du plan de relance gouvernemental ont donc été tenus et dépassés, l'objectif fixé ayant été rempli à 109,59 %. Ce résultat garantit désormais à la commune le remboursement de la TVA liée à ses investissements à n+1 et non plus n+2, comme précédemment.

Les principales opérations d'investissement réalisées ou lancées en 2009 à Livry-Gargan ont été :

- Un programme exceptionnel de rénovation, de requalification, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de sécurisation des voiries. La ville y a consacré plus de 2,5 M €, soit deux fois et demi plus que d'habitude, profitant d'un contexte favorable des prix dans ce domaine. Au total, l'ensemble des investissements réalisés en 2009 pour concourir à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement a dépassé les 4 M €.
- Des acquisitions foncières importantes destinées à la construction de logements sociaux et au développement économique pour 2,4 M €.
- La création de quatre salles nouvelles à l'école élémentaire Jacob 1 dans les locaux des anciens réfectoires, afin de répondre à l'augmentation régulière des effectifs scolaires à Livry-Gargan, pour un montant de 470 000 €.
- Le début des travaux de l'opération de rénovation-extension du gymnase Jacob, pour un montant de 386 000 €

A ces grandes opérations, aisément identifiables, s'ajoutent tous les travaux, petits ou grands, réalisés dans l'ensemble des bâtiments scolaires, culturels, des équipements sportifs, sociaux et associatifs, ainsi que tout ce qui concourt d'une manière générale à l'amélioration du service public municipal (informatique, mise aux normes des archives, lancement de la construction de vestiaires neufs pour le garage municipal, renouvellement et rationalisation du parc automobile...).

Une dette qui demeure faible

Pour financer le programme d'investissement 2009 et les reports 2008, la ville a mobilisé trois emprunts, représentant un montant total de 5,7 M €.

Au 31 décembre 2009, l'encours total de la dette communale, tous budgets confondus, s'élève à 26,8 M €, répartis en 28 emprunts, dont 25 au titre du budget principal. L'encours du budget principal est de 25,6 M € pour un taux moyen de 3,72 % sans produits à risques. Rapporté à la population, le ratio d'encours s'élève donc à 615,49 € par habitant. La moyenne des communes de la strate est de 1 142 € par habitant, soit presque deux fois plus. Quant à l'annuité de la dette, elle est de 68 € par habitant, quand la moyenne nationale est de 152 €, ce qui atteste de la pertinence des choix d'emprunt.

Un excédent libre d'affectation exceptionnellement bas

Si l'excédent brut de fonctionnement est conforme aux niveaux habituels constatés dans nos comptes administratifs depuis plusieurs années, l'excédent net constaté pour 2009, une fois couvert le besoin de financement de la section d'investissement, n'est que de 1 771 100,52 €.

Cet excédent est en diminution régulière depuis plusieurs années, en raison du choix fait depuis 2003 de ne pas augmenter la pression fiscale, malgré la baisse des concours de l'Etat. Il est ainsi passé d'environ 5 M € en 2006, à 4,8 M € en 2007, puis 4,3 M € en 2008.

La baisse plus brutale observée en 2009 est liée à un élément supplémentaire et plus ponctuel : l'absence de cession foncière, en raison de la mauvaise conjoncture économique et du désengagement de l'Etat en matière de financement du logement social. Ces éléments ont considérablement ralenti les discussions avec les bailleurs durant l'année dernière..

Ce faible excédent 2009 limite les possibilités d'autofinancement au stade du budget primitif 2010. Ceci conduit la municipalité à adapter sa politique d'acquisitions foncières pour la période à venir et à ajuster en conséquence le volume prévisionnel des investissements pour l'année en cours. Toutefois, les cessions foncières décalées, qui interviendront courant 2010 ou en 2011, auront vocation à permettre d'abonder cet autofinancement et, le cas échéant, justifieront l'adoption d'un programme complémentaire d'investissement, à l'occasion de l'examen de prochaines décisions modificatives.

Compte administratif 2009 du service annexe d'assainissement

Il présente un excédent libre d'affectation de 352 933,15 €.

Compte administratif 2009 du budget annexe de la résidence Jean-Lebas

Il présente un excédent d'exploitation de 148 732,26 €.

Compte administratif 2009 du budget annexe de la résidence Alain-Savary

Il présente un excédent d'exploitation de 96 236,70 €.

Compte administratif 2009 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Il présente un excédent d'exploitation de 62 660,72 €.

Affectation du résultat 2009 du budget de la ville

Le résultat de 1 771 100,52 € a été affecté dans le budget 2010 au compte « excédent de fonctionnement reporté ».

Affectation du résultat 2009 du service annexe d'assainissement

Le résultat de 352 933,15 € a été affecté dans le budget annexe 2010 au compte « excédent antérieur reporté ».

Affectation du résultat 2009 du budget annexe de la résidence Jean-Lebas

Le résultat de 148 732,26 € a été affecté dans le budget annexe 2010 pour 105 532 € au compte « excédents affectés à l'investissement » et pour 43 200,26 € au compte « excédents de fonctionnement reportés ».

Affectation du résultat 2009 du budget annexe de la résidence Alain-Savary

Le résultat de 96 236,70 € a été affecté dans le budget annexe 2010 au compte « excédent d'exploitation reporté ».

Affectation du résultat 2009 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Le résultat de 62 660,72 € sera affecté pour sa part investissement (37 809,62 €) au budget annexe 2010 compte « excédent d'investissement reporté » et pour sa part fonctionnement (24 851,10 €) au budget annexe 2011 compte « excédent reporté ».

Budget primitif 2010 de la ville

Le budget de la commune pour l'année 2010 est celui qui a été le plus difficile à préparer et à équilibrer, depuis quinze ans.

Lors du débat d'orientations budgétaires du 4 février dernier, les principales raisons de cette extrême difficulté avaient été rappelées :

- Un contexte économique et social exceptionnellement dégradé,
- Un gouvernement qui poursuit sa politique d'affaiblissement des collectivités locales,
- Un équilibre de la section de fonctionnement extrêmement difficile à trouver, malgré une maîtrise rigoureuse des dépenses,
- La nécessité d'adapter le programme d'investissement à cette situation, donc aux possibilités des finances communales.

Par ailleurs, principalement à cause de la décision du président de la République et du gouvernement - approuvés par la majorité parlementaire - de supprimer dans la précipitation la taxe professionnelle, les services de l'Etat ont transmis à la ville certaines informations indispensables avec un retard inédit, en particulier pour le niveau des bases et des compensations fiscales.

Ceci a singulièrement ajouté à la difficulté du travail de préparation budgétaire, au point de devoir retarder de quinze jours ce Conseil municipal, initialement prévu le 18 mars dernier. Le législateur, conscient du problème, a exceptionnellement autorisé les collectivités locales à adopter leur budget de l'exercice en cours jusqu'au 15 avril - cette année et l'année prochaine - au lieu du 31 mars habituel.

Dans ce contexte particulièrement dur, la première préoccupation a été de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres retranscrits dans le budget en attestent et le premier d'entre eux est celui du montant global des prévisions de la section de fonctionnement : 52 679 366 €, soit une baisse de 1,6 % par rapport au budget primitif adopté en 2009. L'examen du détail des principaux postes, permet de mesurer mieux encore les efforts de gestion.

Ainsi, les dépenses de personnel, estimées pour 2010 à 31 683 208 €, soit un peu plus de 60 % des dépenses de fonctionnement, sont contenues dans une progression limitée à 3,3 %. L'effet GVT (glissement vieillesse technicité), c'est-à-dire le déroulement normal des carrières des agents et les faibles revalorisations salariales de la fonction publique, que l'on retrouve mécaniquement dans toutes les administrations, pèsera en 2010 pour environ 250 000 € supplémentaires dans la masse salariale de la commune. Au GVT s'ajoutent deux mesures volontaristes en faveur du personnel communal, prises l'an passé à l'unanimité du Conseil, sur proposition de la majorité municipale. Tout d'abord la revalorisation substantielle du régime indemnitaire. Depuis le 1^{er} juillet 2009, tous les agents de la ville qui peuvent statutairement y prétendre et dont la manière de servir le justifie, bénéficient d'une amélioration mensuelle d'au moins 50 € - souvent un peu plus - de leur rémunération. Ce choix important d'amélioration du pouvoir d'achat, mis en oeuvre pour la première fois en année pleine sur l'exercice 2010, a un impact d'environ 300 000 € supplémentaires cette année, après les 300 000 € qui avaient déjà abondé l'enveloppe du régime indemnitaire l'an passé, pour faire face à cette dépense nouvelle au second semestre 2009. Le Conseil municipal a aussi décidé l'adhésion au Cnas (Comité national d'action sociale) à compter du 1^{er} janvier de cette

année. Cette adhésion, qui permettra aux agents de disposer de prestations sociales nouvelles, représente un coût budgétaire annuel estimé à 150 000 €. On peut aisément déduire de ce qui précède, qu'au-delà de ces éléments de politique sociale en direction de nos agents, l'exécutif municipal est extrêmement rigoureux dans la gestion des effectifs. Pourtant, le service public ne peut être rendu sans moyens humains. Et toute politique d'optimisation trouve ses limites. Comment imaginer, par exemple, mettre demain à la disposition des Livryens, qui le réclament à juste titre, des places d'accueil supplémentaires à destination de la petite enfance (ce qui est prévu en particulier dans le programme d'investissement 2010), sans procéder à des recrutements nouveaux, c'est-à-dire à une augmentation du nombre de fonctionnaires municipaux et donc à une nouvelle progression de la masse salariale au cours des prochaines années ?

L'autre grand poste de la section de fonctionnement regroupe ce que l'on appelle les charges à caractère général. On y trouve notamment toutes les dépenses d'énergie, de fourniture, l'ensemble des contrats de maintenance, d'entretien des bâtiments et de la voirie, les contrats qui lient la commune à des sociétés pour la mise en œuvre de prestations de service (telle la navette). En ce domaine, les choses ne sont pas bien différentes, que l'on soit une commune ou un particulier : chacun sait bien qu'entre le chiffre officiel de l'inflation et la réalité, il y a un gouffre. Et ce n'est pas l'augmentation incroyable des tarifs du gaz, appliquée à compter du 1^{er} avril 2010, qui viendra contredire ce constat. Malgré tout, au prix d'un travail long et fin de recherche d'économies nouvelles, qui s'inscrit dans le prolongement de celui mené par tous les services depuis plusieurs années, le total des charges à caractère général du budget 2010 est limité à 12 894 667 €, soit à peine 24,5 % du total de la section de fonctionnement. Il est en baisse de 1,6 % par rapport aux crédits votés dans le budget primitif de l'année dernière.

Les élus disposent de peu de marge sur les autres charges de gestion courante, dont le montant prévisionnel est de 3 237 785 €, soit un peu plus de 6 % de la section de fonctionnement. On trouve là, en effet, de nombreuses dépenses obligatoires : la contribution de la commune au fonctionnement de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris, la contribution au Centre national de la fonction publique territoriale, ou encore les cotisations aux Syndicats intercommunaux d'élimination des ordures ménagères (Sitom et Syctom). Ces cotisations augmentent cette année encore de la bagatelle de 8 % par rapport à l'année dernière, ce qui explique la proposition en matière d'évolution du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères faisant l'objet d'une délibération spécifique (*voir plus bas*). Sont aussi comptabilisées dans ce poste les subventions aux établissements publics (Centre communal d'action sociale, Caisse des écoles) et les subventions aux associations, qui, pour l'essentiel, sont proposées dans une délibération spécifique. Globalement, malgré tout ce qui précède, l'exécutif municipal réussi à réduire le montant des crédits ouverts au titre des autres charges de gestion courante de 2,4 %, par rapport à l'année dernière.

Les charges financières, c'est-à-dire l'annuité de la dette, ont fait l'objet d'un développement lors de la présentation du compte administratif (*voir plus haut*). Il peut être précisé que cette annuité est limitée à 1 089 262 €, soit 2 % seulement des dépenses de fonctionnement, en baisse de 0,12 % par rapport à 2009. 78 % des intérêts servis s'appuient sur des taux fixes.

Quant au virement à la section d'investissement, c'est-à-dire l'autofinancement, il est prévu à hauteur de 1 935 000 €, c'est-à-dire à peine plus que le montant de l'excédent constaté au compte administratif 2009, soit 1 771 100 €, incorporés dès le budget primitif.

Il est apparu impossible à l'exécutif municipal d'aller plus loin, dans la maîtrise responsable des dépenses courantes.

Pourtant, l'évolution des recettes de fonctionnement n'est pas suffisante pour atteindre cette année l'équilibre.

On trouve, parmi les recettes de fonctionnement de la commune, principalement les dotations de l'Etat, le produit des services et les impôts locaux.

La politique du gouvernement en matière d'évolution des dotations de l'Etat est le sujet de débats réguliers. Quelques chiffres permettent de l'illustrer. La dotation globale de fonctionnement, qui représente 10 M €, progressera cette année de... 8 741 €, soit 0,09 %. Cette « progression » est censée permettre de faire face à l'inflation et aux besoins des 353 habitants supplémentaires que reconnaît officiellement le recensement ! Il ne s'agit donc pas d'une progression, mais bien d'une

nouvelle régression. Si le gouvernement avait simplement voulu actualiser ses dotations du montant de l'inflation officielle et de la population supplémentaire, il aurait dû verser à la ville de Livry-Gargan 111 244 € de plus et non pas 8 741 €.

Quant aux compensations dues par l'Etat au titre des exonérations fiscales qu'il décide, les chiffres parlent d'eux-mêmes : elles diminuent de 7,6 % par rapport à 2009 pour les exonérations en faveur des ménages et de 21,7 % pour les exonérations en faveur des entreprises.

Seules les participations des autres partenaires institutionnels qui concernent principalement les équipements d'accueil de la petite enfance, aidés par la Caisse d'allocation familiales et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, progressent de 1,22 %.

Pour les produits des services, la majorité municipale a fait le choix, comme chaque année, de limiter l'évolution des tarifs demandés aux Livryens de 2 %.

Ne reste plus, pour équilibrer l'ensemble, que le produit de la fiscalité. La variation physique des bases est cette année décevante. Conjugée à la réévaluation forfaitaire décidée par le parlement, elle n'atteint que 1,94 % pour la taxe d'habitation et 2,06 % pour la taxe foncière. Sans doute la crise économique, qui a ralenti le rythme des constructions et des améliorations de l'habitat, explique-t-elle une partie de cette faible progression. Il n'est pas exclu, non plus, que l'incendie du Centre foncier de Noisy-le-Sec ait retardé certaines prises en compte. Finalement, dans ce contexte détérioré, seules les bases de taxe professionnelle ont connu cette année encore une progression forte : + 7,1 %. Ceci témoigne du dynamisme de la politique de développement économique local de la majorité municipale. Mais ces efforts ne seront pas récompensés. La taxe professionnelle a été supprimée par le gouvernement et remplacée par une compensation relais versée par l'Etat. Les Livryens ne profiteront donc pas de l'action de leur municipalité.

L'ensemble de ces éléments conduisent à un besoin de financement pour équilibrer la section de fonctionnement, qui ne peut trouver de solution que par une augmentation des taux des trois taxes sur lesquelles il est encore possible aux élus d'agir : la taxe d'habitation, la taxe foncière et marginalement, la taxe sur le foncier non bâti, puisque la taxe professionnelle n'existe plus. L'augmentation des taux ne fait partie ni des aspirations, ni des marottes de la majorité municipale. Elle n'est pour elle qu'un ultime recours, quand toutes les autres pistes ont été explorées. L'exécutif municipal s'y est refusé l'an passé, quand plus de la moitié des communes du département retenaient cette solution - de manière parfois lourde - et quand certains collègues, sur les bancs mêmes de la minorité du Conseil municipal, y invitaient le maire. Depuis près de quinze ans, l'équipe municipale actuelle n'a usé de ce levier que deux fois, en 1996, puis en 2003, en limitant la progression au strict nécessaire pour garantir la pérennité de l'action communale. C'est avec le même état d'esprit responsable qu'il est proposé d'adopter une délibération de vote des taux (*voir plus bas*) majorant ceux-ci du minimum indispensable pour garantir l'équilibre des finances communales, soit 5,35 %.

Le programme d'investissements pour 2010 est adapté à la situation et aux possibilités de la commune

Les dépenses nouvelles s'élèveront à près de 11 M € (contre 12 M € lors du budget primitif 2009), auxquels viennent s'ajouter les reports des exercices antérieurs pour un peu plus de 3 M € et le remboursement du capital de la dette, limité à 2,3 M €. Ce volume a été déterminé pour ne pas peser sur l'équilibre de la section de fonctionnement de l'année en cours et des années futures, tout en poursuivant la mise en œuvre des engagements pris par la majorité municipale, lors des élections de mars 2008.

Pour permettre le financement de la section d'investissement, un emprunt prévisionnel nouveau de 2,9 M € a été proposé, représentant seulement 28 % du volume des investissements 2010. Des subventions d'équipement sont attendues à hauteur de 1,8 M €, la principale étant la subvention d'1 M € votée par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis pour l'aide à la reconstruction extension du gymnase Jacob.

Les investissements nouveaux concernant les équipements sportifs représentent une peu plus de 3,2 M €. La principale opération concerne le gymnase Jacob, pour lequel des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 2 420 000 €. On peut aussi signaler la réfection de la toiture du gymnase Jean-Jaurès pour 307 000 €, des aménagements pour le parc des sports Alfred-Marcel Vincent à

hauteur de 300 000 €, des travaux au centre nautique pour 76 800 €. Les études et la programmation nécessaire au projet de réhabilitation du gymnase Danton seront aussi lancées en 2010.

Un effort d'investissement conséquent est maintenu en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, avec des crédits prévisionnels de plus de 2,2 M € : sécurité, amélioration et accessibilité de la voirie (1 452 050 €), espaces verts (545 300 €), propreté (211 600 €).

La politique active, maîtrisée et raisonnée de développement du logement social est poursuivie. Si une pause dans les acquisitions sera observée, en raison du stock disponible et de la conjoncture, des surcharges foncières, pour un peu plus de 1,5 M €, relatives à des opérations qui seront prochainement livrées, seront versées en 2010 à des organismes bailleurs.

Une attention particulière sera apportée à l'amélioration des équipements sociaux (plus d' 1 M €), avec une priorité portant en 2010 sur le développement des capacités d'accueil en faveur de la petite enfance. L'aménagement d'un multi accueil dans le pavillon acquis à proximité de la Maison de la petite enfance, allée Vendôme, permettra la création de 30 places supplémentaires pour un montant de travaux estimé à 365 000 €. Quand à la rénovation de la crèche Jean-Moulin, pour 301 730 €, elle permettra d'augmenter sa capacité d'accueil de 10 places. L'offre de places sur la commune devrait ainsi être abondée de plus de 10 % d'ici à l'année prochaine.

Le patrimoine scolaire continuera de faire l'objet de toute l'attention de la municipalité, avec environ 940 000 € d'investissements nouveaux. 19 écoles bénéficieront de pas moins de 64 grands, moyens ou petits chantiers. Parmi les principaux, la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire situé dans l'école élémentaire Jacob 1, entamée en 2009, sera achevée pour un montant estimé à 161 000 €. L'école maternelle Vauban fera l'objet d'une mise en conformité totale aux nouvelles normes incendie et accessibilité pour environ 133 000 €. Après avoir entièrement remis aux normes et repensé l'ensemble des restaurants scolaires de la commune au cours de la décennie écoulée, la municipalité accordera la priorité, à compter de cette année, à la difficile question des sanitaires. La première tranche de ces interventions concernera en 2010 l'école élémentaire Bellevue/Victor-Hugo, l'école élémentaire Jean-Jaurès 2 et l'école élémentaire Bayard, pour un total d'environ 130 000 €. A noter également que le cycle de réfection d'une cour chaque année, concernera en 2010 l'une des deux écoles maternelles Jean-Jaurès, pour un montant estimé à 40 000 €.

Les équipements culturels, d'animation et destinés à la jeunesse, feront l'objet, au titre du programme d'investissements 2010, de travaux ou d'acquisition de matériel pour plus de 350 000 €. Il s'agit du Centre culturel Yves-Montand, du Conservatoire de musique et de danse (en plus de la réfection totale de sa toiture en cours d'exécution sur des crédits votés courant 2009), de la médiathèque René-Cassin, de la salle des fêtes (avec là aussi l'amélioration des sanitaires), du château de la Forêt, de l'ancienne piscine, de l'église Notre-Dame, du castel...

Enfin, les investissements concourant d'une manière globale à la modernisation des services publics municipaux mobiliseront plus d'1,5 M €, les principaux postes étant la poursuite de la modernisation du garage municipal (241 000 €), le renouvellement de l'équipement informatique de l'ensemble des services (210 000 €), l'Hôtel de ville (avec notamment la mise aux normes du transformateur électrique pour 120 000 €), la mise aux normes du bâtiment et de l'outillage des ateliers municipaux (88 000 €), les reprises de concessions dans les cimetières (50 000 €).

Le programme d'investissement 2010 est donc divers et conséquent. Il ne permet certes pas de répondre immédiatement à toutes les demandes. Mais il fixe des priorités, conformes aux urgences et au respect des engagements pris. Dans l'hypothèse où des cessions foncières se concrétiseraient en cours d'exercice, une décision modificative viendrait l'abonder. Ces moyens supplémentaires seraient alors consacrés, tout d'abord à l'abondement des crédits de paiement des opérations pluriannuelles (gymnase Jacob, Orangerie du château de la Forêt), ensuite à une réduction du montant l'emprunt prévisionnel (augmentation de l'autofinancement) et enfin, si possible, à la mise en œuvre d'un programme complémentaire de travaux de voirie.

Même si la municipalité souhaiterait toujours faire plus et surtout plus vite, il est utile de savoir que le niveau des dépenses d'équipement à Livry-Gargan est comparable à celui des autres communes de la Seine-Saint-Denis : 303 € par habitant contre 319 € de moyenne en Seine-Saint-Denis en 2008 (dernières statistiques fournies par le ministère de l'Intérieur), alors même que les ressources de la commune sont bien inférieures à la norme départementale.

Budget primitif 2010 du service annexe d'assainissement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 842 779 € pour la section d'exploitation et à 3 625 671 € pour la section d'investissement.

Pascal Popelin a rappelé que la ville n'augmentait pas, au moins pour la seizième année consécutive, le taux communale d'assainissement, dont le produit, payé par les usagers de l'eau, finance l'essentiel des dépenses d'exploitation du service annexe d'assainissement.

Budget primitif 2010 de la résidence Jean-Lebas

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 598 528 € pour la section d'exploitation et à 188 729 € pour la section d'investissement. La subvention communale d'équilibre est fixée à 55 000 €.

Budget primitif 2010 de la résidence Alain Savary

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 394 694 € pour la section d'exploitation et à 32 717 € pour la section d'investissement. La subvention communale d'équilibre est fixée à 97 857 €.

Budget exécutoire 2010 du service soins infirmiers à domicile

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 465 599 € pour la section d'exploitation et à 54 472,62 € pour la section d'investissement.

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2010

Pour parvenir à l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement (*voir plus haut*), le taux des trois taxes locales (puisque la taxe professionnelle a été supprimée par le gouvernement à compter de 2010) a été majoré de 5,36 %. Pour la taxe d'habitation, il est porté à 16,50 %. Pour la taxe sur les propriétés foncières bâties, il est porté à 17,12 %. Pour la taxe sur les propriétés foncières non bâties, il est porté à 27,28 %. Il a été rappelé que les taux de la part communale des impôts locaux n'avaient pas été modifiés depuis 2003. Ils sont donc demeurés stables en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

Vote du taux d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010

Pour faire face à l'augmentation de 8 % des cotisations aux syndicats d'enlèvement des ordures ménagères (Sitom et Sycotm) décidée pour l'année 2010 par ces organismes, une majoration du taux limitée à 4,8 % a été décidée. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010 est donc porté à 6,33 %.

Adaptation des autorisations de programme et des crédits de paiement 2010 pour les opérations pluriannuelles d'investissement

Trois opérations pluriannuelles sont concernées par ce dispositif. La reconstruction extension du gymnase Jacob (autorisation de programme : 4 100 000 € - crédits de paiement 2010 : 2 420 000 €). La réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie du château de la Forêt (autorisation de programme : 583 000 € - crédits de paiement 2010 : 330 000 €) et la mise en place d'un système d'information géographique (autorisation de programme : 96 000 € - crédits de paiement 2010 correspondant au solde de l'opération : 27 199,33 €).

Demande de subvention pour la rénovation de la toiture du marché Jacob

Pascal Popelin a précisé que la toiture du marché couvert Jacob devait faire l'objet d'une rénovation complète. Le montant de ces travaux est estimé à 210 000 € HT, non encore inscrits au budget communal. Le Conseil municipal a autorisé le maire à déposer une demande de subvention pour cette opération, auprès du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Garantie communale d'emprunt pour la construction de logements sociaux

Pascal Popelin a proposé que la commune accorde sa garantie d'emprunt à la SA d'HLM Immobilière 3F. Les quatre emprunts contractés par cette société auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 2 718 000 €, permettront la construction de 23 logements au 58 avenue du Maréchal-Leclerc. En contrepartie, le commune bénéficiera de droits de réservation pour 5 de ces logements.

Remise de majoration et intérêts de retard

Pascal Popelin a proposé, dans le cadre de deux délibérations, d'accorder deux remises de pénalités sur des taxes d'urbanisme, payées avec retard par deux Livryens. Le montant total de ces deux remises s'élève à 163 €.

Demandes d'adhésion au Syndicat des eaux d'Ile-de-France

Pascal Popelin a expliqué que les demandes d'adhésion au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres, ainsi que de la Communauté d'agglomération Versailles grand parc pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Viroflay, ne modifiaient en rien le périmètre du Sedif, mais étaient simplement liées à des évolutions dans les structures intercommunales.